

# Expérimentation "Territoires zéro chômage de longue durée": conditions de réussite

---

## Déclaration du groupe de la mutualité

Le double constat de l'augmentation du chômage de longue durée et de la difficulté à créer des emplois à la hauteur des besoins de la population en France plaide en faveur de la prise d'initiatives efficaces pour remédier à la privation durable d'emploi touchant des catégories de personnes très diversifiées.

En ce sens, l'expérimentation lancée par ATD Quart Monde, qui vise le plein emploi sur un territoire à taille humaine en faisant appel à la mobilisation de tous les acteurs au-delà de l'Économie sociale et solidaire, facilite le rapprochement avec les chômeurs de longue durée, lesquels sont parties prenantes de l'expérimentation. Sa spécificité repose sur le traitement croisé de l'offre et de la demande d'emploi.

La proposition de loi d'expérimentation pour des [territoires zéro chômeur de longue durée](#) sera examinée par l'Assemblée nationale le 25 novembre prochain.

Le groupe des associations, celui de la mutualité et celui des organisations étudiantes et des mouvements de jeunesse considèrent que cette expérimentation est digne d'intérêt. Elle embarque, avec les acteurs de l'ESS, les acteurs politiques et économiques dans un processus visant à reconstruire de la cohésion sociale sur un territoire donné, en associant a priori les chômeurs de longue durée, acteurs eux-mêmes de la démarche de projet.

Comme toute expérimentation destinée à tester par l'expérience de terrain la faisabilité d'une hypothèse, celle-ci dont l'objet consiste à créer des emplois utiles bien que non solvables, réputés non concurrentiels, permettant l'embauche en CDI adaptée aux compétences des chômeurs de longue durée, dans le secteur non marchand, avec en perspective des passerelles, sans rupture du parcours professionnel des personnes concernées, vers l'emploi du marché, bouscule les normes ordinaires du monde du travail.

Pourtant, porteuse d'intérêt général cette démarche mérite d'aboutir ; elle peut porter en germe de nouvelles solutions pour traiter, même partiellement, le chômage de longue durée. Aussi, nos trois groupes rejoignent le parti pris de l'avis en faveur du soutien au déploiement de l'expérimentation en adéquation avec les spécificités des territoires concernés.

Les travaux conduits par le rapporteur, que nous félicitons pour sa ténacité, ont montré toute la difficulté à rapprocher l'expérimentation d'un cadre normatif de droit commun adéquat.

Néanmoins, de nombreuses pistes ont été ouvertes parmi lesquelles celles qui touchent au pilotage, au financement et à l'évaluation de l'expérimentation. Elles sont de nature à faciliter l'essaimage de l'expérimentation à d'autres territoires, voire ultérieurement à la généralisation du projet dans des conditions optimales.

Le groupe des associations, le groupe de la mutualité et celui des organisations étudiantes et des mouvements de jeunesse sont attachés à la constitution de comités de pilotage locaux rassemblant l'ensemble des acteurs dans une dynamique permanente d'accompagnement et d'évaluation partagée du respect des conditions de mise en œuvre de l'expérimentation et ce, pendant toute sa durée. Ils contribuent à son bilan.

De même, la création d'un Comité national d'expérimentation pour gérer le « Fonds zéro chômage de longue durée » est nécessaire. Nous estimons indispensable que les acteurs locaux y soient associés, même à titre consultatif, comme le prévoit l'avis. Il s'agit là d'incarner l'action concrète des acteurs sur les territoires auprès des décideurs en matière de financement et de validation du périmètre des comités locaux, en fonction des contenus et du plan de financement de l'expérimentation. Nos trois groupes sont d'avis de conserver autant que faire se peut l'esprit du projet en soutenant l'idée d'une gouvernance dynamique et interactive entre les comités locaux et le comité national.

La sécurisation financière conditionne la faisabilité et la réussite de cette initiative « territoires zéro chômage de longue durée » qui sort des sentiers battus. Les modalités de financements croisés formulées dans l'avis sont donc spécifiques et en adéquation avec le caractère propre de l'expérimentation. Nos trois groupes les soutiennent donc sans réserve en espérant leur mise en œuvre.

Egalement pour nos groupes, la question de l'accompagnement doit faire l'objet d'une approche qualitative prenant en compte aussi les aspects humains et sociaux et en particulier les conséquences psychologiques et sanitaires de l'inactivité.

*In fine*, une telle dynamique, facteur d'évolution pour les personnes concernées peut contribuer à la transformation sociale, à renforcer les solidarités, à retisser du lien social. Elle peut également être déterminante pour redynamiser un territoire et changer la vie de ses habitants.

Les groupes des associations, de la mutualité, des organisations étudiantes et des mouvements de jeunesse ont voté l'avis.